

POLITIQUES PUBLIQUES

ESPAGNE

1. Métiers explicitement « genre »

- Chargé.e de mission en politiques d'égalité et / ou du genre dans les différents niveaux et domaines des administrations publiques.

Ce sont des postes visant la définition et application des politiques publiques dans ces domaines. Normalement exigent une spécialisation genre, soit accrédité par un diplôme soit par l'expérience professionnelle dans ces domaines.

Par exemple, ce poste de www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2016-1517 <_linktype="url">Chargé.e de mission en politiques contre la violence genre du gouvernement de l'Andalousie

- Agent d'égalité (soit visant les actuaciones orientés vers l'administration publique elle-même soit visant les actuaciones vers d'autres institutions et/ou la citoyenneté).

C'est le type de poste le plus identifiable comme poste explicitement « genre ». Comme on vient de faire noter, ce poste et celui du Promoteur- euse d'égalité sont les deux uniques postes définies et incorporés au Catalogue Nationale d'Occupations (CNO-11).

Voici un exemple de [technicien.enne de niveau moyen en égalité](#)

- Promoteur-eure d'égalité (*idem supra*).
- Responsable des services d'attention ou d'information aux femmes / diversité / multiculturalisme.

Liées au développement des centres d'attention aux femmes, ces postes précisent des compétences genre et/ ou diversité - multiculturalisme. Des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle sont exigés.

2. Métiers avec une spécialisation genre

- Technicien.enne en analyse des données dans le domaine des politiques « genre » et/ou d'égalité.

C'est un poste peu demandé mais c'est un exemple des nouveaux champs d spécialisation et d'application des compétences genre. Ce sont des postes où l'on demande des compétences en usage et analyse des bases des données (notamment statistiques) mais aussi en des sources et données dans le champ du genre et des politiques du genre.

- Gestion des services et des administrations publiques liées aux politiques d'égalité et du genre.

Ce sont des postes techniques et ou de gestion dans les domaines plus vinculés aux politiques d'égalité et / ou de genre. Une spécialisation en politiques d'égalité et/ ou politiques genre (LGTi) est envisagée.

3. Métiers sans expertise explicite genre mais pour lesquels des savoirs sur le genre sont utiles/utilisés.

- Chargé.e de mission en politiques de coopération, ou de participation.
- Technicien.enne dans les mêmes domaines
- animateur.trice social ou culturel

Dans tous ces cas, l'expertise genre peut être valorisée dans la définition du poste et dans les CV des candidat.es.

FINLANDE

1. Métiers explicitement « genre »

- Chargé.e de mission égalité des chances/genre
- Conseiller/se de compagnie de l'égalité, de diversité ou de multiculturalisme

2. Métiers avec une spécialisation genre

- Editeur/trice de manuels sur genre, égalité ou diversité
- Responsable pédagogique/ conseiller/se sur l'éducation de l'égalité, genre et diversité
- Formateur/trice dans les réseaux d'éducation (intégration du genre dans les organismes)

3. Métiers sans expertise explicite genre mais pour lesquels des savoirs sur le genre sont utiles/utilisés.

- Personnel d'encadrement relevant des ministères et agences publics (intégration du genre dans les projets)
- Personnel d'encadrement chez les députés du parlement

FRANCE

1. Métiers explicitement « genre » :

- Délégué·e régionale aux droits des femmes et à l'égalité
- Chargé·e de mission départementale à l'égalité femmes - hommes
- Chargé·e de mission égalité femmes - hommes

En France les métiers explicitement genre s'articulent d'abord autour des services d'Etat et des services déconcentrés de l'Etat, afin d'impulser au niveau national et régional la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes et de faire reculer les inégalités entre les sexes, favoriser l'accès aux droits, lutter contre toute atteinte à l'intégrité des femmes. Ces services engagent des professionnel·les chargé·es de piloter, d'animer et de coordonner les actions de la commission inter-ministérielle dans les domaines suivants :

- parité et accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision dans la vie politique, dans le monde économique, dans les fonctions publiques et dans la vie associative,
- lutte contre les stéréotypes d'orientation, la mixité des emplois, l'égalité professionnelle et salariale et la création d'entreprises par les femmes,
- respect de la dignité de la personne et lutte contre toute forme d'atteinte à l'intégrité et tout particulièrement la lutte contre les violences faites aux femmes,
- l'articulation des temps de vie professionnelle, familiale et sociale.

Les statuts référencés de ces professionnel·le·s sont les suivants :

- Délégué·e régionale aux droits des femmes et à l'égalité auprès des préfets de régions ;
- Délégué·e départementale aux droits des femmes et à l'égalité ;
- Salarié·e du service droits des femmes
- Chargé·e de mission égalité femmes-hommes ;

Mais cela concerne également certaines fonctions :

- Ministre ou secrétaire d'Etat en charge des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Elu·e (au sein de l'exécutif) en charge des questions liées aux droits des femmes et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

2. Métiers avec une spécialisation genre :

Il s'agit essentiellement de métiers d'accompagnement des politiques publiques en lien aux femmes ou à l'égalité dans des domaines du social, de l'éducation, de la santé, du développement local ou territorial :

- Chargé·e de mission égalité dans les collectivités locales, Chargé·e de mission académique « égalité filles-garçons » (rectorats), chargé·e de mission « égalité, diversité » des établissements d'enseignements supérieurs et de recherche (entretien avec une de ces chargées de mission au Rectorat qui anime des formations dans les établissements solaires auprès des élèves mais pas des enseignants)
- Agent·e de développement local et territorial, chef·fe de projet développement territorial
- Référent·e·s « égalité » dans les services publics (justice, gendarmerie, police) et les services déconcentrés de l'état et les ministères
- Directrice ou salariée d'une association « les femmes élues du département » visant à la mise en œuvre de la parité femme-homme dans la vie publique et politique, à tous les niveaux de responsabilités. Elle s'engage à défendre et à promouvoir la place et l'image des femmes élues, de les aider à participer et à agir au sein de leurs collectivités, de faciliter leur mission en leur apportant de l'information pratique et des échanges d'expériences (entretien réalisé).
- Employé·e à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, chargé des politiques publiques de lutte contre les discriminations (entretien réalisé auprès d'un agent qui traite le sexe comme un des vingt critères de lutte contre les discriminations)
- Assistante de coopération dans le réseau genre et développement (entretien réalisé avec une assistante qui juge son poste précaire puisqu'il dépend des élu.e.s)
- Chef·fe de projets, coordinateur/trice, conseiller·ère, formateur/trice « égalité » dans les champs études et conseils et ingénierie de projets
- Référent·e « égalité » dans les services publics (enseignement) et les services déconcentrés de l'état et les ministères
- Documentaliste au sein du Planning familial, dont la mission vise à la fois à gérer un fonds historique sur les femmes et leur combat pour la contraception mais aussi à former les stagiaires du Planning familial.
- Référent·e·s « égalité » dans les services publics et les services déconcentrés de l'état et les ministères (Haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes , etc.)
- Certaines fonctions politiques

3. Métiers sans expertise explicite genre mais pour lesquels des savoirs sur le genre sont utiles/utilisés. :

- Employé·e.s des sections de polices chargées du traitement de la violence domestique
- Conseiller /Conseillère en diversité ou en égalité (fonction publique, organisations internationales, organisations syndicales, entreprises)
- Métiers d'accompagnement des politiques publiques (agent·e de développement local et territorial, chargé·e de mission égalité dans les collectivités locales, chargé·e

des affaires européennes et internationales, chef de projet développement territorial)

Dans le contexte de mise en place de l'approche intégrée de l'égalité (Gender Mainstreaming), un nombre grandissant de professionnel·les sont censés inclure, dans leur travail, une perspective genre afin, notamment, d'anticiper ou d'évaluer les effets genrés d'une politique publique.

C'est pourquoi la formation au genre, notamment des agents de l'état, est un enjeu important en France.

Commentaires :

La fonction publique a permis de développer des actions en faveur de l'égalité femmes/hommes suite au développement de la politique européenne du mainstreaming. Cela a permis une éclosion de nombreuses fonctions, qui, si elles ne sont pas toujours bien reconnues, indiquent la notion de « genre » ou d' « égalité » dans l'intitulé du poste. Il faut cependant noter que ces « fonctions » qui dépendent de décisions politiques ne sont pas de véritables métiers, bénéficiant d'une formation adaptée et de reconnaissance professionnelle mais davantage un titre lié à des missions à accomplir en plus d'autres fonctions. Les personnes occupant ces postes peuvent être amenées à faire des choses variées en fonction des priorités politiques. C'est pourquoi elles ne consacrent souvent qu'une partie réduite aux questions relatives à l'égalité, devant s'occuper d'autres missions (handicap, diversité, discriminations, etc).

ROUMANIE

1. Métiers explicitement « genre »

Les seules occupations explicitement « genre » peuvent être considérées les occupations de l'« **expert dans l'égalité des chances** » (avec des études universitaires) et du « **technicien dans l'égalité des chances** » (sans études universitaires). Néanmoins, il faut souligner que la législation en vigueur en Roumanie ne prévoit **pas l'obligation d'avoir une formation continue dans le domaine de l'égalité pour les personnes qui veulent occuper l'un des deux postes, quelle que soit leur niveau d'études.**

Malgré la transversalité de celle-ci (l'« expert dans l'égalité des chances » peut être dans nombre d'autres domaines comme celui de l'enseignement-recherche, de la santé, de la culture, etc.), cette occupation désignée au masculin a été introduite dans la C.O.R. (la Classification des Occupations en Roumanie) en 2014, suite à l'Ordre du Ministère du travail et de l'Institut National de la Statistique n° 1419/328/2014 (publié dans *M. Of.* n° 631/28.08.2014). La décision d'instituer cette « occupation » a été influencée, entre autres, par les pressions de la société civile, notamment suite aux insistances des ONGs qui déroulaient des projets dans le domaine de l'égalité mais dont l'expertise n'était pas officiellement reconnue.

- Sinon les organigrammes des institutions publiques ne contiennent pas de postes fléchés « genre » - ou égalité des chances entre les femmes et les hommes, selon le syntagme utilisé dans la législation et les politiques publiques roumaines.
- Les métiers genre existent surtout dans le secteur des associations non gouvernementales qui ont comme objet d'activité l'égalité de genre, les droits des femmes. Par exemple, le Centre partenariat pour l'égalité, l'une des associations non gouvernementales les plus anciennes et les plus actives, a 4 postes d'expert.e.s genre": <http://www.cpe.ro/echipa/>
- Les syndicats peuvent proposer des postes d'experts dans l'égalité des chances, mais qui ne visent pas seulement l'égalité de genre mais aussi les autres types de discriminations: <http://www.myjob.ro/cv/465678/>
- De même, des postes d'experts dans l'égalités des chances ont été obligatoires dans plusieurs projets européens financé de Fond social européen, ce qui a pu créer une demande ponctuelle en ce sens, mais qui disparaît avec la fin des projets.

2. Métiers avec une spécialisation genre

- Les postes de conseillers.ères et experts.es dans les institutions centrales qui ont parmi leur objet d'activité l'égalité de genre (l'Agence Nationale de l'Egalité des Chances entre les Femmes et les Hommes, le Conseil National pour la lutte contre la discrimination) ou les départements des administrations locales (conseils départementaux, mairies) qui agissent dans le domaine de l'assistance sociale, du travail, de l'éducation.
- Les postes d'experts.es dans les associations non gouvernementales qui agissent dans des domaines proches de l'égalité de genre – telle la violence domestique, l'éducation des enfants, l'inclusion sociale. L'expertise genre n'est cependant pas toujours présente dans les activités de ces associations ?

3. Métiers sans expertise explicite genre mais pour lesquels des savoirs sur le genre sont utiles/utilisés.

Si on prenait au sérieux le principe du gender mainstreaming qui apparaît dans la dernière Stratégie Nationale dans le domaine de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, tous les domaines de l'administration et des institutions publiques devraient avoir des employé.e.s avec des connaissances dans le domaine de l'égalité de genre.

Une formation minimale – dans le sens au moins d'une sensibilisation au genre – serait nécessaire pour tous les fonctionnaires.

fiches de poste disponibles en ligne :

[1 - Conseiller/Expert point égalité des chances \(syndicats\)](#)

[2 - Expert égalité des chances/service sociaux pour l'évaluation de projets européens](#)